La tauromachie inscrite au patrimoine immatériel français (vidéo + sondage FDS)

23/04/2011 à 19h36

La nouvelle est tombée à l'occasion du premier jour de la féria d'Arles, qui marque le début de la saison des corridas en France.

La tauromachie vient d'être classée au patrimoine immatériel français par le ministère de la Culture. Une première, puisque la France devient ainsi le seul pays possédant une tradition taurine à entériner ce classement. Il était demandé depuis longtemps par les défenseurs de la corrida et en particulier par l'Observatoire des cultures taurines, dont l'Arlésien André Viard, ancien torero, est le président. Ce dernier s'est d'ailleurs félicité dans une déclaration publique que les représentants du ministère de la Culture se soient prononcés sur des "arguments scientifiques irréfutables pour établir que la tauromachie fait bien partie du patrimoine national". […]

La tauromachie est présente dans le grand sud de la France depuis le XVIIIe siècle, mais uniquement tolérée par dérogation dans les villes qui peuvent faire valoir une tradition taurine comme par exemple Nîmes, Arles ou Bayonne, qui organisa la première corrida en 1701. Certaines ont cependant parfois décidé d'y renoncer comme Fréjus ou Montpellier. […]

Le Point

{democracy:105}